

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023 A 19H
EN MAIRIE DE ROESCHWOG**

Convocation : le 19 mai 2023

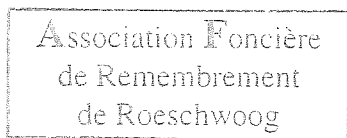
Membres en fonction: 8
Membres présents.....: 7
Absent(s) avec procuration : 0
Absent(s).....: 1

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ,
Membres présents :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : Jean-Pierre BIGOT,
Christophe COUSANDIER, Louis STRUB
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Roger BOEHM, , Pierre HARNIST
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : Philippe BASCH,
Pascal MARY
Délégué(s) suppléant(s) Commune : Guillaume BRENNER (prend part
au vote), Stéphane HUCK (entrée en séance à 19h35)
Membres excusés :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Ritchie FOLMER
Délégué(s) suppléant(s) Commune :
Le représentant de la DDT : M. Jean BLUM
Assiste en outre : Béatrice HOLTZMANN, DGS Commune de
Roeschwoog

Délibération 2023/05/24 – 01 – Désignation du secrétaire de séance

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Roeschwoog, le 28 juin 2023
Ont signé tous les membres présents



Extrait certifié conforme,
Le Président,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023 A 19H
EN MAIRIE DE ROESCHWOG

Convocation : le 19 mai 2023

Membres en fonction: 8
Membres présents.....: 7
Absent(s) avec procuration : 0
Absent(s).....: 1

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ,
Membres présents :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : Jean-Pierre BIGOT,
Christophe COUSANDIER, Louis STRUB
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Roger BOEHM, , Pierre HARNIST
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : Philippe BASCH,
Pascal MARY
Délégué(s) suppléant(s) Commune : Guillaume BRENNER (prend part
au vote), Stéphane HUCK (entrée en séance à 19h35)
Membres excusés :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Ritchie FOLMER
Délégué(s) suppléant(s) Commune :
Le représentant de la DDT : M. Jean BLUM
Assiste en outre : Béatrice HOLTZMANN, DGS Commune de
Roeschwoog

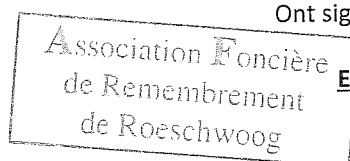
Délibération 2023/05/24 – 02 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2023

Le compte rendu de la séance du 23 janvier 2023 a été transmis par courriel du 19 mai 2023 aux membres du Bureau.

Le Président soumet le compte rendu à approbation du Bureau.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023.

Roeschwoog, le 28 juin 2023
Ont signé tous les membres présents



Extrait certifié conforme,
Le Président,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023 A 19H
EN MAIRIE DE ROESCHWOG

Convocation : le 19 mai 2023

Membres en fonction : 8
Membres présents : 7
Absent(s) avec procuration : 0
Absent(s) : 1

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ,
Membres présents :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : Jean-Pierre BIGOT,
Christophe COUSANDIER, Louis STRUB
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Roger BOEHM, , Pierre HARNIST
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : Philippe BASCH,
Pascal MARY
Délégué(s) suppléant(s) Commune : Guillaume BRENNER (prend part
au vote), Stéphane HUCK (entrée en séance à 19h35)
Membres excusés :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Ritchie FOLMER
Délégué(s) suppléant(s) Commune :
Le représentant de la DDT : M. Jean BLUM
Assiste en outre : Béatrice HOLTZMANN, DGS Commune de
Roeschwoog

Délibération 2023/05/24 – 03 – Ajout de points à l'ordre du jour

Le Maire sollicite l'accord des membres du Bureau d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :
- Demande de servitude de passage d'Electricité de Strasbourg Réseaux sur un chemin d'exploitation
- Passage au référentiel budgétaire et comptable M57

Il indique qu'il abordera également le sujet des gens du voyage au point « Divers » de la séance.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'ajout des points énoncés ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.

Roeschwoog, le 28 juin 2023
Ont signé tous les membres présents

Association Foncière
de Remembrement
de Roeschwoog

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023 A 19H
EN MAIRIE DE ROESCHWOG

Convocation : le 19 mai 2023

Membres en fonction : 8
Membres présents..... : 7
Absent(s) avec procuration : 0
Absent(s)..... : 1

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ,
Membres présents :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : Jean-Pierre BIGOT,
Christophe COUSANDIER, Louis STRUB
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Roger BOEHM, , Pierre HARNIST
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : Philippe BASCH,
Pascal MARY
Délégué(s) suppléant(s) Commune : Guillaume BRENNER (prend part
au vote), Stéphane HUCK (entrée en séance à 19h35)
Membres excusés :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Ritchie FOLMER
Délégué(s) suppléant(s) Commune :
Le représentant de la DDT : M. Jean BLUM
Assiste en outre : Béatrice HOLTZMANN, DGS Commune de
Roeschwoog

Délibération 2023/05/24 – 04 – Décision de sensibilisation des propriétaires privés à la nécessité d'entretenir leurs terrains le long des chemins d'exploitation et consultation pour la remise en place des bornes forestières

La garde forestière a informé la commune que les bornes en grès délimitant les parcelles forestières ont été déplacées et / ou abimées. Le poteau de signalisation du chemin pédestre a également été dégradé. Ce constat a été fait après le passage du lamier.

Le Président souligne qu'il est important d'accompagner le prestataire lorsqu'il effectue les travaux de broyage pour limiter ce type d'incident.

M. BOEHM propose de faire passer un géomètre afin de remettre en place les repères déportés.

Le Président propose également d'adresser un courrier aux propriétaires dont les terrains privés donnent le long du chemin section 1 parcelle 157, afin qu'ils entretiennent et élaguent la végétation qui envahit le chemin.

M. BIGOT souligne que si cette démarche est effectuée à cet endroit, il faudrait le faire partout.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adresser un courrier aux propriétaires de terrains privés dont la végétation envahit les chemins d'exploitation de l'association foncière, afin qu'ils procèdent à l'élagage et à l'entretien des limites de leurs terrains.

AUTORISE le Président à consulter un géomètre pour une estimation de la remise en place des bornes forestières déplacées.

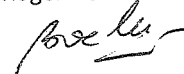
Roeschwoog, le 28 juin 2023
Ont signé tous les membres présents

Association Foncière
de Remembrement
de Roeschwoog

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM



ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023 A 19H
EN MAIRIE DE ROESCHWOG

Convocation : le 19 mai 2023

Membres en fonction : 8
Membres présents..... : 7
Absent(s) avec procuration : 0
Absent(s)..... : 1

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ,
Membres présents :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : Jean-Pierre BIGOT,
Christophe COUSANDIER, Louis STRUB
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Roger BOEHM, , Pierre HARNIST
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : Philippe BASCH,
Pascal MARY
Délégué(s) suppléant(s) Commune : Guillaume BRENNER (prend part
au vote), Stéphane HUCK (entrée en séance à 19h35)
Membres excusés :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Ritchie FOLMER
Délégué(s) suppléant(s) Commune :
Le représentant de la DDT : M. Jean BLUM
Assiste en outre : Béatrice HOLTZMANN, DGS Commune de
Roeschwoog

**Délibération 2023/05/24 – 05 – Décision d'acceptation du principe de reversement des loyers de la chasse
par la Commune à l'Association foncière**

Le Président rappelle que les baux de chasse communaux arrivent à échéance le 1^{er} février 2024. La nouvelle période de fermage de 9 ans ira du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Le Conseil municipal de Roeschwoog lors de sa séance du 5 avril dernier a délibéré sur le mode de consultation des propriétaires fonciers quant à l'affectation des loyers (répartition entre les propriétaires ou abandon à la Commune) et l'affectation du produit de location des biens communaux.

Il a approuvé le principe en cas d'approbation du Bureau, si les propriétaires du périmètre chassable se prononcent pour l'abandon du produit de la chasse à la Commune, d'un reversement des loyers à l'Association foncière de remembrement de Roeschwoog pour l'entretien de ses chemins d'exploitation.

Il s'agirait de réitérer le schéma actuel de reversement des loyers de la chasse à l'Association foncière du bail 2015-2024.

Si le Bureau de l'Association foncière est d'accord avec ce principe, la Commune va consulter par écrit les propriétaires du périmètre de la chasse en leur soumettant la possibilité d'abandonner le loyer de la chasse à la Commune. La Commune reverserait l'intégralité du loyer à l'Association foncière, qui ne lèverait plus de cotisation pour l'entretien des chemins d'exploitation.

La décision relative à l'abandon du loyer de la chasse à la Commune est prise à la double majorité prévue à l'article L429-13 du Code l'Environnement, à savoir 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces soumises à la communalisation.

Le Président indique que les trois locataires actuels sont intéressés pour reprendre leur chasse.

Ce dossier chasse pourrait faire l'objet d'une information lors de l'assemblée générale de l'Association foncière de Roeschwoog.


Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe, en cas d'abandon du produit de la chasse par les propriétaires du périmètre chassable, d'un reversement de ce produit par la Commune à l'Association foncière qui n'aurait plus à lever de cotisations auprès des propriétaires du périmètre de l'AF.

Roeschwoog, le 28 juin 2023
Ont signé tous les membres présents

Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog	Extrait certifié conforme, Le Président, Michel LORENTZ
--	--

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM



ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU .

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023 A 19H
EN MAIRIE DE ROESCHWOOG

Convocation : le 19 mai 2023

Membres en fonction : 8
Membres présents..... : 7
Absent(s) avec procuration : 0
Absent(s)..... : 1

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ,
Membres présents :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : Jean-Pierre BIGOT,
Christophe COUSANDIER, Louis STRUB
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Roger BOEHM, , Pierre HARNIST
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : Philippe BASCH,
Pascal MARY
Délégué(s) suppléant(s) Commune : Guillaume BRENNER (prend part
au vote), Stéphane HUCK (entrée en séance à 19h35)
Membres excusés :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Ritchie FOLMER
Délégué(s) suppléant(s) Commune :
Le représentant de la DDT : M. Jean BLUM
Assiste en outre : Béatrice HOLTZMANN, DGS Commune de
Roeschwoog

**Délibération 2023/05/24 – 06 – Décision d'organisation d'une assemblée générale ordinaire et
extraordinaire le 8 juillet 2023**

Lors de sa séance du 23 janvier 2023, le Bureau de l'association foncière a décidé l'organisation de son
assemblée générale courant de l'année, selon le calendrier de renouvellement des baux de chasse.

Il est proposé d'organiser cette assemblée générale de l'Association foncière le samedi 8 juillet prochain à 10h
à la Maison des œuvres et de la Culture.

Les consultations des propriétaires du périmètre chassable seront adressées en même temps que les
convocations à l'assemblée générale dans les mêmes enveloppes.

Le Président rappelle que la dernière assemblée générale des propriétaires a eu lieu le 5 novembre 2016.
Les statuts de l'AF adoptés par l'assemblée des propriétaires à l'automne 2014 et approuvés le 1^{er} avril
2015 par arrêté préfectoral prévoient une AG tous les 2 ans.
Le décret n°2017-933 du 10 mai 2017 a donné la possibilité aux associations foncières de remembrement
d'aller à une périodicité de réunion de leur AG de 4 ans (maximum).

L'assemblée générale des propriétaires, pour modifier cette périodicité doit se réunir et adopter une
modification de ses statuts.

Le Bureau a délibéré le 13 décembre 2017 et décidé d'appliquer dès lors une périodicité de réunion de
l'AG de 4 ans et de soumettre cette modification des statuts lors de la prochaine Assemblée générale pour
limiter les frais administratifs liés à l'organisation de ces séances.

Le Bureau a décidé de reporter l'organisation de cette assemblée à plusieurs reprises en gardant à l'esprit que le renouvellement des baux de chasse aura lieu au 1^{er} février 2024 et que la question du financement de l'Association foncière se reposera.

Afin de pouvoir modifier les statuts, l'assemblée générale devra se réunir en session extraordinaire, puis une session ordinaire est également à prévoir.

Pour faciliter l'organisation pratique des séances, il est suggéré de demander un retour des pouvoirs et regroupements de propriétaires jusque 4 jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour pourrait être le suivant.

Assemblée générale extraordinaire :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Modification des statuts de l'association
Article 6 - les pouvoirs et regroupements de propriétaires doivent être communiqués à l'association foncière au minimum 4 jours avant l'assemblée des propriétaires
Article 7.3 - périodicité des sessions ordinaires – tous les 4 ans
3. Divers

Assemblée générale ordinaire :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2016
3. Rapport du Président sur l'activité et la situation financière de l'association foncière
4. Renouvellement des baux de chasse au 1^{er} février 2024 – question de l'abandon des loyers par les propriétaires de la chasse à la Commune et du reversement des loyers de la chasse à l'association foncière
5. Divers

Une deuxième assemblée sera invitée à chaque fois à 10 minutes d'intervalle au cas où le quorum n'aurait pas été atteint.

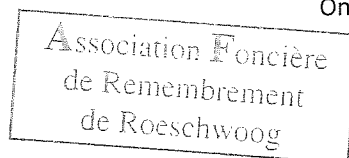
Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation d'une l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des propriétaires le 8 juillet 2023

APPROUVE l'ordre du jour proposé par le Président.

DECIDE du principe de remboursement des frais administratifs (fournitures, affranchissement, mise sous plis, temps de travail des agents administratifs de la commune...) liés à l'organisation de l'assemblée générale à la Commune de Roeschwoog.

Roeschwoog, le 28 juin 2023
Ont signé tous les membres présents



Extrait certifié conforme.

Le Président,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Boehm", with a horizontal line underneath.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2023 A 19H
EN MAIRIE DE ROESCHWOOG

Convocation : le 19 mai 2023

Membres en fonction : 8
Membres présents : 7
Absent(s) avec procuration : 0
Absent(s) : 1

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ,
Membres présents :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : Jean-Pierre BIGOT,
Christophe COUSANDIER, Louis STRUB
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Roger BOEHM, , Pierre HARNIST
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : Philippe BASCH,
Pascal MARY
Délégué(s) suppléant(s) Commune : Guillaume BRENNER (prend part
au vote), Stéphane HUCK (entrée en séance à 19h35)
Membres excusés :
Délégué(s) titulaire(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) suppléant(s) Chambre d'Agriculture : /
Délégué(s) titulaire(s) Commune : Ritchie FOLMER
Délégué(s) suppléant(s) Commune :
Le représentant de la DDT : M. Jean BLUM
Assiste en outre : Béatrice HOLTZMANN, DGS Commune de
Roeschwoog

Délibération 2023/05/24 – 07 – Décision de passage à l’instruction budgétaire et comptable M57

Le Président informe l’assemblée que l’instruction budgétaire et comptable M14 va être remplacée par l’instruction M57 d’ici le 1^{er} janvier 2024. Il est proposé de passer à cette instruction M57 au 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle instruction comptable permettra :

- De gagner en souplesse de gestion des crédits budgétaires,
- De se rapprocher encore du plan comptable général utilisé dans le privé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l’article 106III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 pourtant Nouvelle Organisation Territoriale de république
Vu l’avis favorable de trésorier en date du 10 mai 2023

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l’unanimité,
ADOpte la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Roeschwoog, le 28 juin 2023
Ont signé tous les membres présents

Association Foncière
de Remembrement
de Roeschwoog

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

Boehm